

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2020

Réuni le : 08/06/2020

Sous la présidence de : Nadia Moulla

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2019

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Suivi de l'acte : Compte financier - affectation du résultat

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE - LUNEL - 0340030Y

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Budgétaire et financier

Type : Acte non transmissible

Numéro de l'acte : 43

Année scolaire : 2019-2020

Date de signature : 15/06/2020


Date d'exécution : 15/06/2020

Action	Date	Acteur	Entité
Création	11/06/2020 10:03:29	Olivier Riviere	EPLÉ
Signature	15/06/2020 17:00:41	Nadia Moulla	EPLÉ

SIGNATURES

L'agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance. (1)

A LUNEL CEDEX, le 08/06/20
L'Agent comptable, Olivier RIVIERE

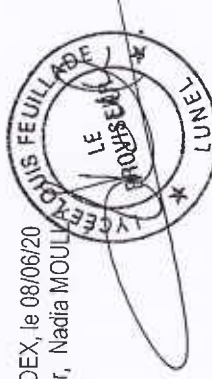


Montant du cautionnement : 131 100.00

Date de nomination dans le poste comptable : 01/09/14

L'ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier. (1)

A LUNEL CEDEX, le 08/06/20
L'Ordonnateur, Nadia MOULLE



Arrêté sans réserve (2) l'ensemble du compte financier par le conseil d'administration dans sa séance du 08/06/20.

A LUNEL CEDEX, le 08/06/20
Le Président du conseil d'administration, Nadia



(1) La signature de cette pièce vaut pour l'ensemble des pièces du présent document sauf dans le cas d'inscriptions manuscrites et pour la pièce 16.

(2) En cas de réserves émises par le conseil d'administration rayer la mention sans réserves et joindre le procès verbal de la délibération du CA.